

**DÉLIBÉRATION N° 2023-011 DU SYNDICAT MIXTE
"Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS en Lévézou"**

Délibération prise en séance du 6 avril 2023 à 11h00

L'an deux mille vingt trois, le 6 avril à 11H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS » en Lévézou à l'Hôtel du Département salle AUBRAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CALMELLY, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

MME SAULES-LE BARS, M. ARNAL, M. CALMELLY, M. GELY, M. NESPOULOUS, M. REGOURD, M. ASSIER, M. LABORIE.

Etaient excusés :

MME DURAND, MME FRAYSSE, M. VIALA, M. CANITROT

Secrétaire de séance : MME SAULES-LE BARS.

Objet : Modification du siège du syndicat mixte

En application de l'article 2 des statuts du syndicat mixte, le Président rappelle que le siège du syndicat est fixé à la mairie de SAINT LEONS.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Département par décision du Conseil Syndical.

Le Président propose de déplacer le siège à l'Hôtel du Département, à RODEZ, afin de faciliter l'administration courante du syndicat.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE la modification du siège du syndicat mixte vers l'hôtel du Département, à RODEZ et habilite le Président à réaliser toutes les démarches et à signer tous les documents liés à ce changement.

Le Président du Syndicat Mixte,

Jean-Luc CALMELLY

Acte dématérialisé

<p><u>Sens des votes</u> : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés</p>
--

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Nombre de membres en exercice : 12- Nombre de membres présents : 8- Nombre de suffrages exprimés : 8 |
|---|